

**SDOMODE**VALORISATION  
DES DÉCHETS DANS  
L'OUEST DE L'EUROPE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères  
de l'Ouest du Département de l'Eure****DECISION N° 2023-048****Attribution du marché de fourniture d'une unité de lavage des  
bacs de collecte****Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du  
Département de l'Eure (SDOMODE) ;**

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision des membres du Bureau du 7 septembre 2022, rendue exécutoire le 15 septembre 2022, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché alloti de fourniture d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires, ainsi qu'une unité de lavage des points d'apport volontaire ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 février 2023, rendue exécutoire le 9 février 2023, prenant acte de la décision de la commission d'appel d'offre de rendre infructueux le lot 2 « fourniture d'une unité de lavage des bacs de collecte » pour cause d'offres inacceptables car les prix proposés excèdent tous les crédits budgétaires alloués à ce lot ;

Vu la décision du président du 12 juin 2023, rendue exécutoire le même jour, rendant infructueux le marché passé en procédure adaptée de « fourniture d'une unité de lavage des bacs de collecte » pour cause d'offres inacceptables car les prix proposés excèdent tous les crédits budgétaires alloués à ce lot ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure négociée ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « Fourniture d'une unité de lavage » à la société SAS CHAYOUX dont le siège social est situé rue des Gouttes d'Or 51 160 Champillon.

**Article 2 :** Le marché débute à compter de sa notification.

**Article 3 :** Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 43 545.11€ HT soit 52 254.13€ TTC.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2023.

Fait à Bernay le 20 juin 2023

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président  
**SDOMODE**  
Jean Pierre DELAPORT  
Président du Comité Syndical

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure ou de sa publication.